

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE - COMMUNE DE TRANZAULT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 mars 2026

Nombre de Conseillers :			
En exercice :	10		
Présents :	7	Date de convocation :	6 mars 2026
Pouvoirs :	2	Date d'affichage :	6 mars 2026
Votants :	9		

L'an deux mil vingt-six et le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Damien FRADET, Guy BRULON, Eloïse PLANTUREUX, Françoise FERRANDON, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN

Absents excusés : Richard GABILLAT donne pouvoir à Julie CHONE
Chantal HIBERT donne pouvoir à Philippe VIAUD

Secrétaire de séance : Françoise FERRANDON

ORDRE DU JOUR :

Adoption du compte-rendu de la séance précédente.

Délibération(s) :

- 1- Création d'un poste de secrétaire de mairie pour 32h hebdomadaires

Informations et questions diverses :

Présentation des résultats de l'exercice 2025

- 1- Travaux en cours
- 2- Points d'informations
- 3- Retour des réunions extérieures

La séance est ouverte à 19h10

• **Adoption du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance du 29 octobre 2025 est adopté à l'unanimité

• **Délibération n° 001-2026 : Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie à temps non complet**

M. le Maire informe l'Assemblée que les besoins du service administratif de la commune nécessitent un renforcement du secrétariat de mairie ; que l'augmentation et la complexification des tâches administratives, financières et réglementaires imposent d'adapter l'organisation des services ; qu'il convient en conséquence de créer un emploi

de secrétaire général de mairie et d'augmenter le temps de travail correspondant afin d'assurer la continuité et la qualité du service public communal ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 7°,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

***DECIDE** de la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie à compter du 1^{er} mai 2026, relevant des grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie hiérarchique C, et rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie hiérarchique B.

***FIXE** la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 32 heures par semaine au lieu de 25 heures actuellement.

* **AUTORISE** le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 7° du Code général de la fonction publique par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans renouvelable sur les catégories C et B.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle sur un poste administratif et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, par référence à la grille indiciaire du grade de Rédacteur.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Informations et questions diverses

Présentation des résultats de l'exercice 2025

Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le budget 2026 budget principal

FONCTIONNEMENT		
a	Total des recettes 2025	365 123,89 €
b	Total des dépenses 2025	318 294,66 €
c	Résultat 2025 (a-b)	46 829,23 €
d	Report de 2024	98 129,74 €
e Solde de fonctionnement 2025 (c+d)		144 958,97 €
INVESTISSEMENT		
f	Total des recettes 2025	43 920,99 €
g	Total des dépenses 2025	70 897,39 €
h	Résultat 2025 (f-g)	- 26 976,40 €
i	Report de 2024	44 867,53 €
j Solde investissement 2025 (h+i) (report au budget 2026)		17 891,13 €
k	Restes à réaliser en recettes d'Investissement	67 354,67 €
l	Restes à réaliser en dépenses d'Investissement	- 166 693,54 €
m	Solde des restes à réaliser (k+l)	- 99 338,87 €
n	Besoin de financement en Investissement (j+m) budget 2026	- 81 447,74 €
o	Solde à reporter en fonctionnement (n+e) budget 2026	63 511,23 €

Détails des restes à réaliser

Garage et salle des fêtes : FAR 2024 et 2025: 18 907 €
 DETR 2024 et 2025: 33 725,67 €
 Eclairage Public: Fonds concours SDEI: 14 722 €
 Extension du garage communal - 50 752, 80€
 Stade: électricité - 3 543,60 €
 Salle des fêtes : toiture, isolation, électricité - 50 649,14 €
 Eclairage Public et télécommunication - 61 748 €

M Le Maire présente les résultats de l'exercice 2025. En fonctionnement, les recettes sont plus importantes que les dépenses réalisées, ce qui avec le report de l'exercice 2024 permet de finir l'exercice avec un excédent de fonctionnement de 144 958,97 €.

En investissement les recettes ont été moins importantes que les dépenses. Des travaux n'ayant pu être réalisés ou finis, les demandes de versement des subventions accordées ne peuvent être faites.

Au total 166 693,54 € de travaux (devis signés auprès des fournisseurs en 2025) restent à réaliser pour 2026, pour 67 354,67 € de recettes (subventions accordées en 2024-2025 non perçues à ce jour).

Avec le report de l'exercice 2024 (44 867,53 €) le solde d'investissement (recettes-dépenses) et les restes à réaliser (tant en recettes qu'en dépenses), il existe un besoin d'investissement pour 2026 de 81 447,74 €.

Grâce à l'excédent de fonctionnement, le besoin peut être comblé en totalité, et il reste un solde à reporter en recette de fonctionnement de 63 511, 23 €.

Des investissements comme celui de la chaufferie s'avèrent être une bonne réalisation. Certes le coût global a été important mais le bilan sur les 3 premières années est très satisfaisant. Environ 18 000 € / an sont économisés par rapport au coût de l'ancien mode de chauffage. Sur 7 ans, l'investissement devrait être amorti.

Travaux en cours :

- ❖ L'éclairage public Route de la lande et le passage à la technologie LED des éclairages sur la commune est en cours.

Un complément de subvention a été accordé. La subvention ACTEE devait être de 2 000 €. Au final avec l'ajout de la maîtrise d'œuvre pour le chauffage, la subvention s'élèvera à 14 000 €

- ❖ Les toilettes publiques. L'intérieur est à finir. La commande de matériel a été faite auprès de CEDEO. Afin que Guy BRULON puisse continuer les travaux, l'électricité doit être réalisée par la société EI BONNIN.

- ❖ Le devis de la porte des associations a été validé suite au passage de l'expert mandaté par les assureurs.

Retour des réunions antérieures :

- ❖ SIVU – le 5 mars 2026. La réunion portait sur la participation de chaque commune au budget du Syndicat. Comme l'an passé, chaque commune participe à hauteur de 25 000 € / an. En maintenant les participations des communes, cela permettra de dégager une réserve pour faire face à d'éventuels coûts imprévus et peut être investir dans du nouveau matériel.

La participation est bénéfique pour la commune de Tranzault. Elle permet la réalisation de travaux qui ne seraient pas possibles sans le matériel mis à disposition par le SIVU.

- ❖ Syndicat des Eaux de la Couarde. Une antenne a été installée par la société RWT, missionnée par le syndicat, sur le toit du garage communal. Cette antenne permet la télétransmission de données. Pour le moment uniquement pour le relevé à distance des compteurs d'eau, dans l'avenir elle pourrait permettre d'autres relevés.

- ❖ Transport scolaire. L'inscription pour le transport scolaire des lycéens doit se faire avant le 31/05/2026 pour la rentrée prochaine. Il faudra en avvertir les parents s'ils souhaitent que leurs enfants bénéficient de ce service. L'arrêt du Chassin est maintenu jusqu'aux vacances de la Toussaint, le temps de voir si le maintien de l'arrêt est vraiment nécessaire.

Le 17/03/2026 aura lieu la réunion pour les primaires.

- ❖ Communauté de Communes du Val de Bouzanne. Les problématiques du service des Ordures ménagères sont récurrentes. Problématique de personnel ou de matériel ; le camion qui tombe souvent en panne doit être remplacé. Le problème est qu'il faut plus d'un an de délai (480 jours) pour la livraison du nouveau matériel.

Un projet d'extension de la déchèterie est à venir.

- ❖ SIVOM des écoles. La dernière réunion qui a eu lieu le 5 mars a accueilli l'inspectrice en charge de la circonscription de La Châtre. Malgré le fait que le niveau du SIVOM est bon, que l'enseignement y est de qualité grâce à des effectifs stables de 18-19 enfants par enseignant, l'Académie menace d'une suppression de poste de professeur à la rentrée prochaine.

Points d'information :

- ❖ PNR Sud-Berry. Malgré une mise en pause, certains élus ont continué la réflexion sur le projet de la création d'un Parc Naturel Régional. La prochaine mandature devrait permettre la reprise des discussions sur le sujet.

- ❖ Le Département réfléchit à la mise en place d'un projet alimentaire. Un projet structurant au niveau du Département afin de proposer des circuits courts pour les cantines (création d'une conserverie, une légumerie ...)

- ❖ EPCI Tour 2 : le Préfet a organisé un nouveau rassemblement d'élus des différentes communautés de communes. Les remontées concernaient principalement les

problèmes de sécurité publique. M Le Maire a également fait remonter les problématiques de couverture de téléphonie sur la commune.

❖ Village d'avenir. La création d'un tiers-lieu est le projet porté par ce programme village d'avenir. Une première réunion s'est tenue au mois de décembre. Un sondage a été communiqué aux habitants via la gazette. M Le Maire déplore le peu de retours obtenus. La Commune peut bénéficier de subventions conséquentes pour ce projet, mais celui-ci doit être porté par la population. Ce serait le grand projet d'investissement pour le mandat 2026-2032. Il faudrait peut-être prévoir des réunions à des horaires/jours différents. Démarcher les habitants afin d'obtenir leurs souhaits pour ce projet.

❖ L'Adar-Civam vient de réaliser un guide sur la filière plants. Tranzault a été cité en exemple pour ses animations de plantations, gestion des espaces verts et autres actions en faveur de la transition écologique.

Dans le cadre d'appel d'un appel à projet national du « Pacte en Faveur de la Haie », l'Adar-Civam, Indre Nature et la FR Cuma Centre s'allient autour d'un projet sur le Boischaut Sud de l'Indre. Le projet Boischauf' sera mené de 2026 à 2028. Son ambition est de structurer une filière bois issu du bocage géré durablement par les agriculteurs afin de préserver ses fonctions environnementales, tout en rémunérant le travail d'entretien réalisé, en organisant la connaissance de la haie, son entretien, son exploitation durable en bois plaquette pour fournir principalement du chauffage (chaufferies communales ou éventuellement raccordements privés) et potentiellement d'autres produits (litière pour élevage, paillage pour espaces verts ...)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h15.

Prochaine séance à définir - Installation du Conseil Municipal

Le Maire

Philippe VIAUD



Le Secrétaire de séance

Françoise FERRANDON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE - COMMUNE DE TRANZAULT**

Conseil Municipal 13 mars 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 001-2026 : Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de
mairie à temps non complet *Adoptée à l'unanimité*